



Un voisin gare une épave sur le trottoir

Par **Sax2928**, le **13/09/2016 à 13:38**

Bonjour, rnJ'habite dans un lotissement avec des maisons avec garage privé pour certaines et des places de parking publiques pour se garer. rnJ'ai un voisin qui gare une épave sur le trottoir (garée complètement sur le trottoir) qui est là depuis plusieurs mois . rnJe voudrais savoir si il en a le droit(il possède un garage privé) et si on peut l'obliger à enlever son épave du trottoir et comment ? rnMerci de vos réponses .

Par **Lag0**, le **13/09/2016 à 13:41**

Bonjour, rnLes voiries sont elles ouvertes à la circulation publique ?

Par **Sax2928**, le **13/09/2016 à 14:00**

Bonjour, rnOui la route est ouverte à la circulation publique. C'est une voie limitée à 30 km/heure mais que tout le monde peut emprunter.

Par **chaber**, le **13/09/2016 à 14:26**

bonjourrrnLes forces de l'ordre peuvent intervenir pourrn- verbaliser stationnement très gênant sur trottoir R417.11rn- mettre le véhicule en fourrière rnDe plus, il y aura certainement défaut d'assurance; c'est très fréquent

Par **Sax2928**, le **13/09/2016 à 14:36**

Merci ,rnDonc, selon vous je peux porter plainte en mon nom propre pour faire évacuer cette voiture même si elle n'est pas " ventousée" sur mon trottoir ? rnEst ce que je dois seulement faire intervenir la police municipale sachant qu'un des agents municipaux est un "copain" du propriétaire du véhicule ou est ce que je dois juste le signaler à la gendarmerie ? (je précise que cette voiture ne peut bouger car elle a 2 pneus morts .rnMerci pour vos réponses .

Par **Lag0**, le **13/09/2016 à 15:43**

Pas besoin d'une plainte, un signalement devrait suffire...

Par **Sax2928**, le **13/09/2016 à 15:47**

Bien, merci pour m'avoir renseigné .

Par **Tisuisse**, le **13/09/2016 à 15:59**

Bonjour,rnrnJ'ai eu me même cas il y a une quinzaine d'année. Une visite à la mairie puis au maire, la police municipale est intervenue, a verbalisé puis, la voiture n'ayant toujours pas bougé, ce fut dépanneur direct, mise en fourrière puis destruction de la voiture. La note finale (amende + remorquage fourrière + frais de gardiennage) a été assez salée, suffisante pour que ce propriétaire, qui avait dans le même secteur, 2 autres voitures ventouses, les a immédiatement changées de place, emmenées au garage et fait réparer afin de les revendre.

Par **Sax2928**, le **13/09/2016 à 22:15**

Bonsoir,rnHa ? et bien voilà de précieux témoignages !rn"Tisuisse", je suis étonné de voir avec quelle rapidité et quelle efficacité vous avez réglé le problème.rnJe vais suivre votre exemple et espérer avoir autant de résultats probants que vous .rnMerci
Bien cordialement .

Par **BrunoDeprais**, le **14/09/2016 à 09:01**

BonjourrnUn agent de la police municipal à un "patron" qui s'appelle le maire.rnContactez soit la police, Gendarmerie pour le stationnement.rnVoir la mairie.rnrnAttention quand même que ce soit bien sur la voie publique, j'ai par exemple un voisin qui stationne sur le trottoir, mais ce trottoir est chez lui sur le cadastre.rnIl y a un site du cadastre, vous tapez l'adresse du voisin et vous savez précisément qui est a qui.

Par **chaber**, le **14/09/2016** à **09:34**

bonjour BrunoDeprais
J'ai censuré une partie de votre message qui poussait à une escroquerie à l'assurance pour faire intervenir les secours et les forces de l'ordre
Ce n'est nullement dans l'esprit du forum

Par **BrunoDeprais**, le **14/09/2016** à **10:05**

Bonjour Chabern
Aucun souci, je ne souhaite en aucun cas aller à l'encontre de l'esprit du forum.